

# Une nouvelle politique départementale en faveur de l'agriculture durable

Un modèle de développement agricole attaché à son territoire, à la qualité de ses produits et permettant d'assurer sa vocation alimentaire : c'est dans ce sens que le Département se propose de réorienter sa politique agricole. Celle-ci s'articulera désormais autour de trois axes : le foncier et l'installation, l'autonomie des exploitations, les circuits courts de valorisation.

En 2009-2010, le Département a procédé à une évaluation de sa politique agricole, établissant que celle-ci manquait de lisibilité et ne reflétait pas les ambitions de la collectivité.

« Notre intervention en matière agricole – de l'ordre de 4 millions d'euros par an – n'est pas décisive au regard des sommes mobilisées par la PAC ; elle relève d'ailleurs de nos compétences facultatives » rappelle président du Conseil général Philippe Grosvalet. « Et c'est justement parce qu'elle ne va pas de soi qu'elle doit avoir un sens clair, qu'elle doit poursuivre un intérêt général évident, qui justifient le recours à l'argent des contribuables de Loire-Atlantique ».

## La « ferme » départementale

Avec **65 % de surface occupée et utilisée par l'agriculture**, le Département de la Loire-Atlantique fait partie des grands départements agricoles français. L'activité économique générée par les 4 750 exploitations professionnelles et les 2 000 exploitations non professionnelles emploie **15 000 actifs** permanents et réalise un **chiffre d'affaires d'un milliard d'euros**.

L'agriculture du département est diverse, en lien avec ses différents terroirs et également du fait du large panel des modes de production et de valorisation des denrées agricoles. **Ce sont ainsi 10 % des exploitations qui sont aujourd'hui agréées en agriculture biologique pour environ 10 % de la surface agricole**. C'est aussi une agriculture contribuant largement à l'approvisionnement de l'industrie agroalimentaire, une des premières filières économique de notre territoire.

Le Département est donc particulièrement attentif à l'importance de cette activité et au rôle qu'elle joue sur son territoire. Il intervient ainsi de longue date en faveur de ce secteur, à travers des mesures d'aides à l'investissement ainsi que par des soutiens auprès de différentes organisations agricoles et para-agricoles.

### La ferme Loire-Atlantique, c'est :

- 4 700 000 poulets de chair dans 390 élevages avicoles
- 500 000 bovins dans 3 800 exploitations
- 260 000 porcs dans 260 élevages
- 12 200 ha de vignes pour 750 viticulteurs
- 5 150 ha de légumes dans 440 exploitations

## Une nouvelle structuration de la politique agricole départementale

La nouvelle politique agricole affirme clairement trois priorités qui constituent le cadre général de l'intervention du Département :

- **foncier et installation** : « *Pour que l'agriculture de Loire-Atlantique demeure une agriculture vivante, à échelle humaine, notre collectivité a la légitimité et le devoir d'intervenir pour garantir l'accès au foncier, assurer la transmission des exploitations, et aider l'installation des jeunes agriculteurs* » explique le vice-président délégué au développement économique Bernard Deniaud.
  
- **autonomie des exploitations** « *pour garantir des exploitations agricoles pérennes et autonomes sur notre territoire nous devons donner aux agriculteurs toutes les clefs pour adapter le modèle économique de leurs exploitations. C'est en encourageant la formation des agriculteurs et la mutualisation des équipements que le Département permettra aux exploitants d'être autonome dans la gestion et la conduite de leur travail* »
  
- **soutien aux circuits courts de valorisation** « *Nous voulons à la fois répondre à l'attente de nos concitoyens qui veulent disposer de produits de qualité, ancrés dans leur terroirs, traçables ; et proposer aux agriculteurs d'autres modes de distribution, dans lesquels ils percevront une meilleure rétribution* »

Chacune de ces priorités est mise en place par des dispositifs qui laissent une place importante à l'expérimentation et à l'innovation. Ces dispositifs peuvent être activés suivant trois modalités : l'appel à projet, la subvention ou la maîtrise d'ouvrage départementale.

Par ailleurs, cette politique agricole sera l'objet d'une évaluation continue afin de pouvoir ajuster nos dispositifs au plus près de la réalité économique de la profession agricole.

## Dispositifs de la politique agricole départementale

### Foncier et installation

#### Favoriser le maintien d'espaces agricoles performants et multifonctionnels

Maintenir ou restituer des terres agricoles pour installer et renforcer les exploitations

Réorganiser le parcellaire des exploitations agricoles par des échanges amiables

Améliorer la propriété foncière par l'aménagement foncier agricole et forestier

Protéger les espaces agricoles et naturels périurbains

Aménager l'espace pour une agriculture respectant l'environnement

Reconquérir les espaces agricoles périurbains

Intégrer des sièges d'exploitation dans le paysage

Stocker l'eau pour l'irrigation

Accompagner l'installation en agriculture durable.

### Autonomie et solidarité

#### Faire évoluer les exploitations vers plus de durabilité

Renforcer l'autonomie de gestion des exploitations par l'acquisition de compétences

Diagnostiquer les exploitations en vue d'un basculement vers un système durable

Planifier la gestion des haies et bosquets à l'échelle de l'exploitation agricole

Renforcer l'autonomie technique et la résilience économique des exploitations

Accompagner l'adaptation des sièges de coopérative d'utilisation de matériel agricole

Innover en commun en coopérative d'utilisation de matériel agricole.

### Relocaliser les circuits de production

#### Soutenir les initiatives pour la relocalisation des circuits commerciaux

Inventer des partenariats commerciaux entre producteurs agricoles et commerces de proximité

Soutenir la création de site internet « haute performance » pour renforcer la vente en circuit court.

#### 3 modalités pour la réalisation :

- ➔ L'appel à projet
- ➔ La subvention
- ➔ La maîtrise d'ouvrage